Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018

Etaient présents : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, DOUBLEMARD Annie, LAMOUREUX Vincent, Mr RISBOURG Jean-Luc, ROY Josette, MULET Xavier, PROISY Stéphanie, Mme COULLE Katia, CHOPIN Christophe, ANUSET Jean-Marc, BATTEUX Jean-François

Absents excusés : Pouvoirs Mr ITTELET Robert à Mr ANUSET Jean-Marc- Mme DUBREUCQ Geneviève à Mr LAMOUREUX Vincent.

Absents : Mr FOUCHER Loïc, Mme DROY Nathalie.

Mme COULLE Katia est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour : Délibérations à prendre :

-Ouvertures de crédits prog. 436 Réfection de trottoirs et Prog. 450 Remplacement du moteur de l'orgue de l'église.
-Demande d'une ligne de trésorerie au CRCA.
-Demande de subvention CDDL pour l'élaboration d'un PLU.
-Convention d'adhésion au Service de Prévention et Santé au Travail du Centre de Gestion.
-Mise en place d'un contrat d'apprentissage.
-Acceptation d'un chèque pour vente de ferraille.
-Occupation de la salle polyvalente par Mme HENON pour dispenser des cours de Zumba- Convention de mise à disposition.
-Occupation d'une salle pour dispenser des cours de Danse Latine- Convention de mise à disposition.
-Location salle « ancienne maternelle ».
-Révision des tarifs d'inscription à la Médi@line.
-Elaboration d'un P.L.U. – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.).
-Synthèse des commissions,
-Infos,
-Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs de Mr ITTELET Robert à Mr ANUSET Jean-Marc et de Mme DUBREUCQ Geneviève à Mr LAMOUREUX Vincent.

Mme Katia COULLE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire souhaite la bienvenue à Mr Jean-François BATTEUX, Conseiller Municipal nommé en octobre 2017.

Lecture de l'ordre du jour.

Mr MULET Xavier arrive à 20 h 14.

En ce qui concerne l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents deux points à ajouter :

- Ouverture de crédits au chapitre 012 charges de personnel
- Mise à disposition des tables et chaises en bois

Les membres présents donnent leur accord à l'unanimité.
Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil Municipal ont bien reçu le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2018, et s'il y a des remarques.
Pas de remarque. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

-Objet : Ouvertures de crédits prog. 436 Réfection de trottoirs et Prog. 450 Remplacement du moteur de l'orgue de l'église.

Le Maire informe que :
Les crédits ouverts (3 000€ TTC) au BP 2018 concernant le programme 436 réfection de trottoirs ne sont pas suffisants. En effet, l'entreprise GOREZ a fait parvenir un devis de 3 825.60€ TTC.
Le moteur de l'orgue de l'église doit être remplacé. Mr Laurent PLET, facteur d'orgues a fait parvenir un devis de 3032.40€ TTC. Il y a lieu d'ouvrir les crédits suivants :

Art. 2323 prog. 411 Etude et réalisation d'une salle culturelle	- 3 032.40€
Art. 2188 prog. 450 Remplacement du moteur de l'orgue de l'église	+ 3 032.40€
Art. 2315 prog. 436 Réfection de trottoirs	- 1 666.00€
Art. 2315 prog. 421 RD588 rue de Marle trottoirs	+ 1 666.00€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

-Objet : Demande d'une ligne de trésorerie au CRCA.
Le Président de séance donne connaissance, aux Membres présents, des projets envisagés par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : ACCESSIBILITE DES LOCAUX COMMUNAUX- CONSTRUCTION D' UNE SALLE CULTURELLE-AMENAGEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES-REPRISE DE CONCESSIONS DE CIMETIERE.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

Vote : 12 pour, 1 abstention, 0 contre, à la majorité :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 Euros, pour une durée **d'un an**, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des **intérêts par périodicités trimestrielles**, indexés sur **l'Euribor 3 mois +0.90% soit le 21/08/2018 : -032% +0.90%.**

Taux plancher = marge.

Frais de dossier ou commission d'engagement de 0.20% du montant contracté.

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur VIEVILE Jean-Pierre, Maire, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Monsieur Jean-François BATTEUX : *« je préfère m'abstenir, du fait que je n'ai pas suivi le dossier ».*

-Objet : Demande de subvention CDDL pour l'élaboration d'un PLU.
Le Maire présente au Conseil Municipal le projet et le plan de financement. Il propose de solliciter une demande de subvention au titre du CDDL pour ce projet.
Opération : ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) Localisation : Commune de SAINS-RICHAUMONT

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :
COUT DE L'OPERATION : 17 905.00 HT
RECETTES :

Département CDDL	1 790€	10%
DGD URBANISME	1790 €	10 %
Fonds propres	14 325 €	80 %
TOTAL	**17 905 €**	**100 %**

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.
Le Conseil Municipal Vote : 12 pour, 1 abstention, 0 contre, à la majorité accepte la demande de subvention CDDL.

Monsieur Jean-François BATTEUX : *« je préfère m'abstenir, du fait que je n'ai pas suivi le dossier ».*

OBJET : MEDECINE PREVENTIVE
Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.
Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose à l'assemblée,
D'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

-Objet : Mise en place d'un contrat d'apprentissage.
Le Maire informe l'assemblée que la commune a signé un contrat d'apprentissage avec Mr Tristan FOUCHER, afin de lui donner les compétences professionnelles en vue d'obtenir le diplôme du BP IV aménagements paysagers. Ce contrat prend effet à compter du 1er août 2018 pour prendre fin le 31 juillet 2020. La rémunération est la suivante : 35% du SMIC la 1ère année, 47 % du SMIC du 01/09/2019 au 30/09/2019, et 59% du SMIC du 01/10/2019 au 31/07/2020.
Tuteur : Mr PIGACHE Jacky.
Monsieur Jean-François BATTEUX : *« Je pense qu'il serait bon à l'heure actuelle d'avoir recours à des entreprises. »*

Monsieur Jean-Pierre VIEVILLE indique que ce choix a déjà été fait pour l'entretien de RICHAUMONT.

Monsieur Christophe CHOPIN : *« il faudra toujours au moins deux employés communaux pour effectuer les menus travaux. »*

-**Objet : Acceptation d'un chèque pour vente de ferraille.**

Le Maire indique que la commune a déposé de la vieille ferraille chez GALLOO FLAVIGNY, soit 4.180 tonnes. Cet établissement a fait parvenir à la commune un chèque de 811.26€.

Cette recette sera portée au budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- Objet : Occupation de la salle polyvalente par Mme HENON pour dispenser des cours de Zumba- Convention de mise à disposition.
Le Maire donne lecture du courrier de Mme Maguy HENON, indiquant l'arrêt de Mme Aurélie LITTIERE de dispenser les cours de zumba. Elle informe être désireuse de pouvoir reprendre les cours de zumba, les lundis à partir de 19 heures 30.

Il y a lieu de fixer le tarif de location de la salle polyvalente et de mettre en place une convention de mise à disposition.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité un forfait de 300€ pour 1 cours de zumba tous les lundis, pour la période allant du 03 septembre 2018 au 30 juin 2019. Cette somme sera réglée de la façon suivante :

Echéancier :

100€ au 05 décembre 2018
100€ au 05 mars 2019
100€ au 05 juin 2019
Echéances à régler par chèque à l'ordre de la TRESORERIE DE VERVINS
Une convention d'utilisation de salle sera mise en place.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'échéancier ci-dessus.

- Objet : Occupation d'une salle pour dispenser des cours de Danse Latine- Convention de mise à disposition.

Le Maire donne lecture du courrier de Mme Marguerite LAISNE, proposant la mise en place de cours ponctuels de « danses latines » à destination des jeunes ou des adultes. Elle souhaite pouvoir disposer d'un local communal éventuellement le jeudi soir.
Il y a lieu de fixer le tarif de l'occasion de la salle ancienne maternelle et de mettre en place une convention de mise à disposition.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité un forfait de 150€ pour 1 heure de cours de danses latines hebdomadaire sur l'année scolaire 2018/2019 cours de danses latines.

Cette somme sera réglée de la façon suivante :

Echéancier :

50€ au 05 décembre 2018
50€ au 05 mars 2019
50€ au 05 juin 2019
Echéances à régler par chèque à l'ordre de la TRESORERIE DE VERVINS
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'échéancier ci-dessus.

Objet : location du hall de l'ancienne salle « école maternelle »
Le Maire propose que le hall de l'ancienne salle « école maternelle » équipé de toilettes et d'un coin cuisine soit proposé à la location.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et décide le tarif de location ci-dessous :
REPAS/AUTRES :
Habitants de la commune : 60 € du 1er juin au 30 septembre
80€ du 1er octobre au 31 mai
Habitants hors commune : 80 € du 1er juin au 30 septembre
100€ du 1er octobre au 31 mai
Option nettoyage : 40€
Café enterrement/réunions : 16 € - Option nettoyage : 30€

Le Maire : *« Quelques travaux de rénovation sont à prévoir. »*
Mr Vincent LAMOUREUX : *« il serait bon de solliciter la CCTC pour effectuer quelques travaux de peinture (salle de musique). »*
Une convention de mise à disposition du local sera mise en place.

Objet : révision des tarifs d'inscription à la médi@line :

Le Maire propose de revoir les conditions d'adhésion à la médi@line fixées par délibération en date du 16 février 2012.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que l'adhésion à la médi@line sera désormais gratuite.

La délibération du 16 février 2012 est abrogée.

-Objet : Ouverture de crédits au chapitre 012 charges de personnel

Le Maire informe qu'il y a lieu d'ouvrir les crédits suivants au budget primitif 2018 :

Art. 64131 Rémunération	3 300.00€
Art. 615221 Bâtiments publics	- 3 300.00€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur Jean-François BATTEUX : *« La réserve au 615221 est réalisée tous les ans ? »*

Le Maire : *« Celle-ci dépend de la construction du budget. »*

Objet : Mise à disposition des tables et chaises en bois

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a acquis des tables et bancs en bois. Ce matériel est mis à disposition gratuitement.

Une convention de mise à disposition sera mise en place.

Une caution de 150€ sera demandée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

-Objet : Elaboration d'un P.L.U. – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.).
Sujet déjà évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal du 19 juin 2018.

Le Maire indique que par délibération en date du 6 juillet 2017, la commune de Sains-Richaumont a décidé de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme sur son territoire. Actuellement, la commune n'est dotée d'aucun document d'urbanisme et est donc de ce fait soumise au principe de constructibilité limitée, restreignant les possibilités d'accueil de nouvelles constructions à l'intérieur des parties urbanisées du territoire communal.

Les élus souhaitent aujourd'hui élaborer un PLU pour pouvoir réfléchir à l'organisation du territoire communal et répondre aux projets à l'étude sur la commune, notamment en matière d'habitat et d'équipements publics.

Le PLU comprend un document intitulé le **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables qui traduit le projet communal dans le cadre de l'élaboration du PLU ; projet communal établi en prenant en compte les besoins en matière de logements, d'équipements, d'activités économiques, agricoles et forestières dans un souci d'équilibre et de préservation des espaces naturels présentant un intérêt et d'aménagement durable.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu' un débat doit être organisé au sein du Conseil Municipal. Ce débat porte sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (**PADD**) retenues pour l'ensemble de la commune de Sains-Richaumont dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Le projet communal repose sur la volonté d'assurer un équilibre entre un développement équilibré et maîtrisé du territoire, la préservation des espaces agricoles, la protection des espaces naturels, du patrimoine bâti et paysager.

La stratégie d'aménagement et de développement de la commune de Sains-Richaumont à échéance d'une dizaine d'années s'articule autour de 3 axes :

- ⇨ Développer et équiper
  - ✓ Atteindre une population communale d'environ 1 250 habitants à l'horizon 2030 ;
  - ✓ Maintenir et développer le tissu économique local ;
  - ✓ Prévoir l'accueil de nouveaux équipements communaux.

- ⇨ Préserver
  - ✓ les espaces naturels, les paysages et le cadre de vie
  - ✓ les espaces agricoles
  - ✓ assurer l'intégration des secteurs de développement
  - ✓ Privilégier un urbanisme durable
  - ✓ Inciter à l'utilisation d'énergie renouvelable
  - ✓ Autoriser des formes architecturales nouvelles
  - ✓ Améliorer les déplacements et les transports

Le Maire : *« y a- t-il des questions ? »*
Monsieur Xavier MULET : *« En ce qui concerne la zone d'activité économique, le propriétaire reste- t-il maître de son exploitation ?* »
Le Maire : *« oui », s'il y a vente, la commune pourra exercer son droit de préemption.*
Mr Jean-François BATTEUX : *« Et le locataire ?»*
Le Maire : *« Cela reste un arrangement entre le propriétaire et le locataire.»*
Monsieur Jean-François BATTEUX : *« qu'ai-je à gagner avec la mise en place du projet du plan local d'urbanisme » ? Il faudrait voir à limiter le développement de la population, et faire un choix de population, bien sélectionner les personnes.»*
Monsieur Vincent LAMOUREUX *: « De quel droit pourrions-nous faire le choix d'une personne plus qu'une autre ?»*
Le Conseil Municipal ayant débattu:
vote : 1 contre, 2 abstentions, 10 pour, à la majorité émet un avis favorable sur le projet présenté.

-**Synthèse des commissions**
Maisons fleuries : Mme Annie DOUBLEMARD indique que le concours des maisons fleuries est terminé. Il y a eu deux passages chez chacun des participants. Les prix seront remis lors de la cérémonie des vœux.

-Infos

Réception des enseignants prévue le mardi 02 octobre 2018 à 17 heures en Mairie.
Visite de la Sous-Préfète le 19 septembre afin de rencontrer les élus de la commune, suite à sa récente nomination à la Sous-Préfecture de VERVINS.
Mme le Docteur BOSCHMANS de Vervins tiendra une permanence à l'annexe de la salle polyvalente tous les mardis après-midi, l'horaire reste à définir.

Monsieur Vincent LAMOUREUX : -Emploi service civique : redynamiser la médiathèque, développer la lecture publique.

-Aide à l'inscription en école intercommunale de musique : sujet à revoir lors du vote du budget primitif (attribution des subventions).

-Journée du patrimoine : l'Association Histoire Locale et Patrimoine invite chacun à amener ses petits trésors historiques.

- Dans le cadre du centenaire de l'Armistice, l'Association Histoire Locale et Patrimoine dévoilera une plaque sur la maison Eugénie DERUELLE rue de Marle, le 03 novembre 2018.

- Pour faire suite à ses recherches, l'Association Histoire Locale et Patrimoine a trouvé plusieurs documents qui attestent que dans le passé les habitants de Sains-Richaumont s'appelaient les Sains-Richaumontois et Sains-Richaumontoises. Il propose de reprendre ce nom et s'interroge sur la procédure à suivre pour changer le gentilé d'une commune.
Les membres du Conseil Municipal proposent d'interroger la population

-Vérification du pont de RICHAUMONT datant de 1922.

-**Questions diverses**

Monsieur Xavier MULET : Où en est-on pour l'assainissement à RICHAUMONT ?
Le Maire : Pour l'instant le projet est freiné vu la saturation de la station d'épuration causée par la Franco Argentine, une demande d'aide a été faite auprès de l'Agence de l'Eau afin réduire les rejets de cette entreprise, le dossier a pris du retard.

Monsieur Jean-Marc ANUSET s'inquiète du nombre grandissant de jeunes en mobylette qui « tournent » dans la commune, sans casque et sans respect du code de la route. Monsieur RISBOURG indique qu'il a signalé ces agissements à la gendarmerie.

Monsieur Christophe CHOPIN : Des voitures prennent le rond-point du campus à contresens.

Séance levée à 22 heures 05